



Rémunération de stage

Par Beanbean

Bonjour,

J'ai effectué un stage universitaire de 8 semaines (2mois) durant la période hivernale dans une entreprise et aujourd'hui je refais un stage dans la même entreprise encore une fois de 2 mois. (avec une convention différente pour chaque stage)

La rémunération de stage étant obligatoire au delà de deux mois de travail consécutif ou non dans la même année scolaire.

Ma question est donc, cette obligation s'applique t-elle même avec deux conventions différentes ?

Merci et bonne journée à vous,